



TUNISIE

**DECLARATION DE S.E. MOHAMED KHALED KHIARI
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE TUNISIE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
AU
DEBAT GENERAL DE LA CONFERENCE DES PARTIES AU TRAITE SUR LA
NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES
CHARGEE D'EXAMINER LE TRAITE EN 2015**

NEW YORK, 29 AVRIL 2015

Vérifier à la lecture

Madame le Président,

Je tiens, au nom de ma délégation, à vous présenter mes chaleureuses félicitations suite à votre élection à la présidence de la Conférence des Parties au Traité sur la Non-Prolifération des Armes Nucléaires chargée d'examiner le Traité et pour la manière avec laquelle vous conduisez les travaux de la Conférence. La confiance placée en votre pays, l'Algérie, et à vous, Ambassadeur Farrouki, pour présider les travaux de l'un des plus importants rendez-vous diplomatiques de ces dernières années est une source de fierté particulière pour nous, pays de la région. Je souhaite, à cet égard, vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission.

Ma délégation fait siennes les déclarations faites par l'Iran au nom des Etats Membres du Mouvement des Non-Alignés qui sont parties au TNP et par le Représentant du Bahreïn au nom du Groupe Arabe.

Je tiens également à adresser nos félicitations à l'Etat de Palestine pour son adhésion au Traité de Non- Prolifération en tant que 191^{ème} Etat Partie.

Madame le Président,

Cette conférence d'examen coïncide, faut-il le rappeler, avec un contexte où l'enthousiasme de la communauté internationale est justifié et légitime dans la mesure où nous attendons avec ferveur, même si l'attente a trop duré, l'impact concret sur la question dont nous débattons aujourd'hui, notamment l'objectif tant attendu du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Bien évidemment, nous demeurons encore loin de la réalisation des objectifs du TNP et des décisions prises lors des conférences d'examen précédentes mais l'espoir est permis en matière de désarmement et de non-prolifération.

Madame le Président,

Le TNP demeure la clé de voute du système mondial de non-prolifération et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire. Ce Traité confirme, si besoin est, que les solutions multilatéralement concertées, conformément à la Charte des Nations Unies, offrent le meilleur moyen de régler durablement les nombreuses questions de désarmement et de sécurité internationale.

Les Etats dotés de l'arme nucléaire se doivent d'entamer des négociations sur un programme graduel d'élimination totale de leurs arsenaux, et ce dans le cadre d'une Convention sur les Armes Nucléaires. Ceci concorde, à notre avis, avec l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice sur la « Licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires » selon lequel, je cite, « il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace » (fin de citation).

Dans tous les cas, nous estimons que les Etats Parties au TNP devront s'efforcer de trouver un équilibre judicieux entre les obligations et responsabilités mutuelles au terme du Traité. Dans ce cadre, nous réitérons les appels faits en faveur de la pleine application des engagements pris sans équivoque par les Etats dotés de l'arme nucléaire lors de la conférence d'examen de 2010 de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Nous espérons que cette promesse sera honorée sans retard par le biais d'un processus accéléré de négociation en vue d'appliquer intégralement les 13 mesures pratiques de désarmement nucléaire.

Madame le Président

En attendant la réalisation de cet objectif par trop ambitieux pour certains, réaliste et vital pour d'autres, il est nécessaire de veiller à la mise en place de garanties effectives en ce qui concerne l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires contre la sécurité et l'intégrité des pays non dotés de ces armes. Sur ce plan, et en dépit des appels répétés de la communauté internationale, et suite à la résolution adoptée par la Conférence de 1995, aux résolutions connexes de l'Assemblée Générale et celles de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Moyen Orient, il semblerait que l'objectif d'un renforcement de la sécurité dans cette région, où, à notre grand regret, la tension demeure vive, reste difficile à réaliser puisqu'Israël reste le seul Etat de la région qui n'ait pas encore adhéré au TNP. Nous appelons donc toutes les parties concernées à prendre des mesures urgentes et pratiques en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient. C'est notre vœu. C'est notre droit.

Il importe de souligner par ailleurs l'impératif d'appliquer le TNP de façon intégrale et non sélective au désarmement et à la non-prolifération nucléaires ainsi qu'aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Sur ce point plus précisément, nous sommes d'avis qu'aucune disposition du Traité ne se dresse devant le droit des Etats à acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques, d'autant plus que cette option s'impose beaucoup plus comme une nécessité qu'un simple choix et que les crises financière et énergétique ont mis en évidence le besoin de repenser le nucléaire et de faire valoir sa valeur ajoutée plutôt que le risque d'en disposer et dont nous n'en disconviendrons pas.

Madame le Président

La Communauté internationale doit saisir l'occasion de cette Conférence pour assurer aux générations futures une vie dans un monde plus sûr.

Je vous remercie pour votre attention